

DEMANDE D'AUTORISATION
pour l'organisation d'une manifestation culturelle
dans l'église de

Les organisateurs d'une manifestation culturelle dans une église doivent adresser, **avant toute décision et toute publicité**, la présente demande au curé affectataire.

Si ce dernier, après examen de la demande, accueille favorablement le projet de manifestation, une convention est signée entre les deux parties. Cette convention n'a pas valeur permanente et ne concerne qu'une manifestation.

L'organisateur :
représenté par :
adresse :
.....
.....
téléphone courriel

L'organisateur sollicite l'autorisation du curé affectataire de l'église
de.....

- pour organiser un concert lede h jusqu'à.....h
- pour organiser un stage lede h jusqu'à.....h
- pour organiser une manifestation le de h jusqu'à.....h

Le programme projeté se compose des œuvres suivantes :
Joindre un document de pré-programme

Le nombre des exécutants est de.....
 choristes solistes instrumentistes autres intervenants

Les dates et heures de répétitions souhaitées ainsi que de l'installation du matériel seraient (*sous réserve des nécessités culturelles imprévisibles*)

Répétitions :
.....
Installation du matériel. :
.....

Utilisation de l'orgue oui non
En cas d'utilisation de l'orgue, l'organisateur devra prendre contact avec l'organiste titulaire, qui seul lui remettra, ou lui fera remettre, les clefs de la tribune.

La remise en état des lieux se ferait

- à l'issue de la manifestation
- le à h.....

L'entrée de la manifestation sera

- gratuite
- gratuite avec libre participation
- payante

Une manifestation payante peut être autorisée à titre dérogatoire.

Après avoir reçu l'autorisation du curé affectataire, la demande dérogatoire devra être faite par l'organisateur à l'Archevêché de Poitiers, auprès du vicaire général (1-3 place Sainte-Croix – 86035 Poitiers Cedex), en présentant le programme précis du concert. (sous forme de courrier libre)

Copie de cette demande dérogatoire sera à adresser au curé affectataire.

Participation aux frais :

En contrepartie des frais consécutifs à l'électricité, au chauffage et à l'entretien, lorsque ceux-ci sont couverts par la paroisse, l'organisateur versera une participation aux frais d'un montant deeuros.
Ce montant est fixé par la paroisse.

Documents à joindre à la présente demande d'autorisation :

- pré-programme
- schéma de l'implantation envisagée pour le matériel et les intervenants dans l'église

L'organisateur demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions énoncées ci-dessus. Il s'engage à les respecter, et déclare sur l'honneur être en règle avec les obligations qu'elles édictent.

Date

Signature

Réponse du curé affectataire :

- acceptation de la demande de l'organisateur
- refus de la demande de l'organisateur

Date

Signature

Remarques éventuelles :

Coordonnées de la personne chargée d'accueillir l'organisateur ou son représentant pour les répétitions : Monsieur / Madame.....
adresse.....
.....
téléphone.....courriel.....

Pièce jointe à la réponse du curé affectataire (si autorisation favorable) :
texte du projet de convention entre l'organisateur et le curé affectataire.